

DOSSIER DROITS DES PAYSANS

Libre accès aux semences pour les paysans ! Halte à la privatisation ! Actions à Berne et Bruxelles

Dans de nombreux pays du monde, des régions entières vivent encore de leurs variétés locales et de semences paysannes. En leur enlevant le droit d'utiliser, de donner, d'échanger ou de vendre leurs propres semences, on leur enlève leur moyen de survie. L'UE veut adopter une législation commune concernant les semences pour tous les pays membres d'ici 2012. Cette révision de la législation sur les semences par l'Europe avec sa cohorte de restrictions des droits des paysans est réalisée afin de répondre aux intérêts de l'industrie. Elle vise non seulement à contrôler le commerce des semences mais également à rendre très difficile l'accès aux milliers de variétés développées au cours des millénaires passés. Différents moyens sont mis en œuvre pour déposséder les paysans et jardiniers de leur autonomie: le «génie génétique» avec les OGM, le brevetage du vivant végétal ou animal, les différentes taxes sur la reproduction de semences à la ferme et l'interdiction des variétés paysannes. L'adoption d'une législation restreignant les droits des paysans en Europe aurait en plus des répercussions graves pour les paysans multipliant leurs propres semences dans de nombreux pays dans le monde.

Aujourd'hui déjà, les dix plus grandes multinationales comme Bayer, Monsanto,

Limagrain et Syngenta, contrôlent 67% du marché mondial des semences. Pour étendre leur marché, elles veulent imposer au reste du monde leurs variétés dites «modernes» qui rendent les paysans dépendant des engrais et des pesticides produits par ces mêmes multinationales, et de l'irrigation artificielle.

Nous avons rendu public ce développement alarmant avec la pétition «Semer l'avenir-récolter la diversité» que nous voulons remettre avec ses milliers de signatures au Parlement Européen à Bruxelles le 17 et 18 avril prochain. Nous exigeons une enquête sur ces nouvelles lois pour savoir si elles ne portent pas atteinte au droit de l'Homme de disposer d'un libre accès aux ressources alimentaires.

Dans la pétition nous demandons:

- Le droit de produire nos propres semences, de les multiplier et de les échanger,
- Le renforcement de la diversité régionale par un soutien à ceux qui améliorent et cultivent des variétés biologiques,
- L'interdiction des OGM dans l'agriculture,
- L'interdiction des brevets sur les plantes,
- Une nouvelle procédure pour l'ins-

cription de nouvelles variétés, excluant les OGM et les variétés dépendantes de produits chimiques,

• L'arrêt du gaspillage d'énergies dans l'agriculture en renonçant à l'utilisation des variétés nécessitant une multitude de produits chimiques, par les monocultures et les transports à travers le monde.

Qu'en est-il en Suisse?

Depuis plus de cent ans, les grands semenciers essaient de privatiser les semences. Des agriculteurs, des jardiniers et des personnes s'engageant pour une alimentation saine et variée se battent pour que le droit de produire, d'échanger et de multiplier ses semences reste un bien public au même titre que l'accès à l'air ou à l'eau. Pour protéger les producteurs, les paysannes et les paysans contre des fausses déclarations d'origine et de qualité des semences, des lois sur la protection des variétés ont été mises en place. Aujourd'hui ces lois évoluent vers une protection des semenciers et leur droit exclusif de multiplier et de diffuser des semences. La protection des variétés devient ainsi une sorte de brevet sur le vivant sans en dire le nom.

La Suisse a déjà fait un bout de chemin dans cette direction: elle a limité la liste des espèces auxquelles le «privilege de

l'agriculteur» – celui de multiplier ses propres semences – s'applique et elle a rendu obligatoire l'inscription des variétés cultivées dans un catalogue. Seules les variétés inscrites au catalogue peuvent désormais être commercialisées. Les variétés qui n'ont qu'une diffusion limitée, que ce soient des variétés anciennes ou de nouvelles obtentions, sont sous le régime simplifié des «variétés de niche» et doivent également bénéficier d'une autorisation officielle. La politique agricole suisse s'aligne ainsi partiellement sur les exigences de l'UE et de l'UPOV, le lobby des grandes firmes semencières et ouvre la voie à la privatisation des semences.

C'est pourquoi nous avons décidé de remettre les signatures suisses, il y en a plus de 20'000, au Parlement et au Conseil fédéral. A Berne, l'action aura lieu le vendredi 15 avril de 14h à 16h. Nous avons l'intention de semer quarante variétés de céréales sur les plates-bandes de la «kleine Schanze», juste à côté du Palais fédéral.

Nous vous invitons à participer nombreux aux journées d'actions et de résistance à Berne comme à Bruxelles.

Raymond Gétaz, Coopérative Longo mai

Les droits des paysans: étape cruciale en mars à Genève

Depuis 2000, La Via Campesina a entamé un processus pour faire reconnaître les Droits des paysans au niveau des Nations Unies. Comme première étape, La Via Campesina a adopté, à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits des paysans à Jakarta en 2008, «La Déclaration des droits des paysannes et des paysans». Cette déclaration a été étudiée et prise en compte par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2010, puisqu'il l'a intégrée en annexe d'une étude sur ce thème. Consécutivement, en mars 2010, le Conseil des droits de l'Homme a mandaté le Comité consultatif pour que celui-ci rédige une étude préliminaire sur «la meilleure manière de renforcer les droits des personnes travaillant en milieu rural». Cette étude préliminaire, après avoir été validée par le Comité consultatif en janvier 2011, sera présentée en ce mois de mars 2011 à l'assemblée plénière du Conseil des droits de l'Homme.

L'étude est formée de quatre parties principales: en premier lieu elle identifie les personnes discriminées et vulnérables en milieu rural. Ensuite elle présente les causes de discrimination (expropriations, discriminations de genre, manque de réforme agraire ou de revenus minimaux, criminalisation des mouvements paysans). Elle se penche ensuite sur les protections existantes qui pourraient bénéficier aux paysans tels que le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (droit à l'alimentation, au logement, à la santé), le Pacte international sur les droits civils et politiques, les droits des femmes vivant en milieu rural et les droits des populations indigènes. Au final, elle propose des voies pour améliorer la protection: au delà du fait qu'il faut en premier lieu appliquer les normes internationales existantes et identifier les lacunes dans le droit international ayant trait aux droits humains, l'étude confirme la nécessité de

mettre en place un nouvel instrument légal - qui serait une Déclaration ou une Convention - pour protéger les personnes travaillant en milieu rural. Ceci pour les raisons suivantes: cet instrument réunirait en un seul document les droits de ces personnes, ce qui permettrait de gagner en cohérence et en visibilité. Il reconnaîtrait également des nouveaux Droits tels que le droit à la terre, aux semences et aux moyens de production. L'étude encourage également le Conseil à impliquer pleinement la société civile, notamment les premiers concernés que sont les paysans, les travailleurs agricoles, les sans-terre, les pêcheurs, les éleveurs nomades etc., dans l'élaboration de ce nouvel instrument. Elle conclut en affirmant que cela serait la meilleure voie à emprunter pour lutter contre les discriminations envers les personnes les plus vulnérables en milieu rural.

Alors que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont 80% vivent en milieu rural,

il est temps d'agir en reconnaissant les droits des paysans et des paysannes aux Nations Unies! La Via Campesina s'emploie activement à sensibiliser les Etats qui seront amenés à voter en mars 2011 afin que cette étape cruciale soit franchie et que les travaux pour une Convention ou une Déclaration soient enfin entamés. Une délégation de La Via Campesina sera présente à Genève du 8 au 12 mars 2011.

Valentina Hemmeler Maïga

Conférence de La Via Campesina «Droits des paysans, il est temps d'agir!»

Jeudi 10 mars 2011 à 20h, Maison des Associations, salle Gandhi, Genève.

Avec: Henry Saraghi, secrétaire général de La Via Campesina, Mamadou Ba, Sénégal, Javier Sanchez, Espagne, Yolanda Areas Blass, Nicaragua, Juana Ferrer, Rep. dominicaine et Renaldo Chingore, Mozambique.